

Une bonne pratique au Montage : le « jardin mangas »

Au Montage, secteur « portes » en équipe A, les salariés ont eu l'idée d'améliorer leur environnement de travail en créant un « jardin mangas ». Sur ce thème (le manga est une forme de BD japonaise), ils ont « customisé » les différents lieux de détente (tables, chaises hautes, réfrigérateurs, micro-ondes, mur végétalisé, ...etc.) et créé une zone d'affichage où certains opérateurs passionnés de mangas peuvent laisser libre cours à leurs créations !

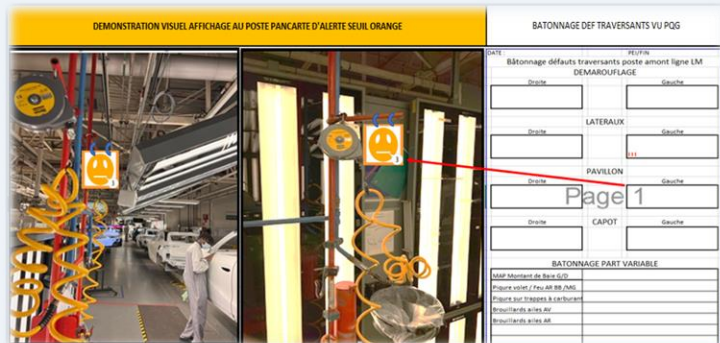
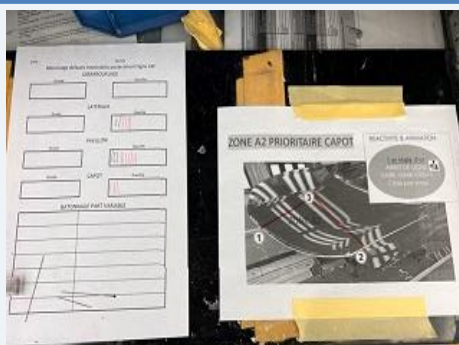
En phase avec la démarche QVT (Qualité de Vie au Travail) lancée sur le site, cette initiative, qui est en cours de partage avec les équipes B et C, permet à chacun d'évoluer dans un environnement plus agréable et plus serein. Autre amélioration, la mise en place d'un tri sélectif est en préparation afin de continuer dans cette voie.

Bravo à tous les acteurs de cette initiative ! Chaque UEP peut s'inspirer de cette démarche pour personnaliser ses espaces de détente !



Démarrage d'une animation PQG / défauts « traversants » en Peinture !

Feuille de batonnage quotidien et identification des zones sensibles



Pancarte d'alerte au poste (V/O/R)

En Peinture, secteur finition, une animation qualité horaire a été mise en place en équipe B par le RU (M.Terzi).

Des PQG (Porte Qualité Garantie en bout de ligne) vérifient que chaque véhicule quittant la peinture est sans défaut. En cas de défaut détecté par le PQG, un système de bâtonnage / alerte permet une remontée immédiate vers le secteur concerné.

En cas de défaut récurrent et/ou dans une zone « prioritaire », le véhicule est physiquement présenté afin que chacun se rende compte « sur place » du défaut généré. Grâce à un système nominatif de smiley horaire (vert / orange / rouge), animé par le moniteur du module, chacun peut ainsi s'étalonner et mettre en place des actions pour tendre vers le 0 défaut.

Les plans d'actions sont présentés et animés quotidiennement à chaque briefing de prise d'équipe.

Cérémonie de remise des médailles du travail MONTAGE

Jeudi 5 mai 2022, ont eu lieu 2 cérémonies de remise des médailles du travail pour le secteur MONTAGE en présence du directeur MONTAGE, M. Guillaume OLIVARI. Ont été décernées : 8 médailles Argent, 23 Vermeil, 1 Or.



Energies : Un talon record !

Afin de mesurer le talon de consommation des énergies sur le site, le 1^{er} mai dernier, l'équipe UTEE a procédé à une opération diagnostic.

En 2021, le talon énergétique était de 3 670 kWh. Et en **2022, il est de 2 880 kWh**, soit une baisse de la consommation énergétique de **22%** !

Bravo à tous pour votre contribution ! Continuons à économiser les énergies en effectuant les bons gestes tous les jours, notamment en quittant notre poste de travail (extinction des appareils et autres installations de notre environnement tels que : cafetières, ordinateurs, éclairages, etc.)



Compliance : Anti-corruption

Dans le cadre de la politique Compliance Stellantis, connaissez-vous la politique anticorruption du Groupe ?

Quelles sont les conséquences d'une violation de la conformité ?

Retrouvez la politique anticorruption du groupe : [ICI](#)



Stellantis : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre : 12 %

Le Groupe annonce une hausse de 12% de son chiffre d'affaire net au 1^{er} trimestre (**41,5 milliards d'euros**) grâce à une tarification nette solide, un mix véhicules favorable ainsi que des effets de change positifs. Stellantis confirme, son objectif annuel malgré les difficultés d'approvisionnement et les effets de l'inflation.



Obligation du port du masque levée !

La situation sanitaire actuelle nous permet de lever les dernières consignes sanitaires appliquées dans notre usine. Depuis mardi 10 mai 2022, **le port du masque n'est plus obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.**

Cependant il est **recommandé** de continuer de le porter dans certains cas :

- Pour ceux qui le souhaitent
- Quand la distanciation sociale n'est pas possible
- Dans les situations de co-voiturage, bus ou lors de l'utilisation de véhicules de services.



Pour les lieux de restauration :

- le positionnement "en quinconce" n'est plus obligatoire ;
- la désinfection des tables et micro-ondes reste de vigueur ;
- les zones des restauration seront conservées avec le dispositif actuel afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de maintenir la distanciation.

